

PRÉAVIS N° 238

AU CONSEIL COMMUNAL

Budget 2016

Budget de fonctionnement

Crédits d'extension des Services industriels et crédits
d'entretien constructif

Plan des investissements 2016-2019

Délégués municipaux : **Municipalité in corpore**

Nyon, le 19 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En exécution des dispositions légales, nous vous soumettons le budget de la Ville de Nyon pour l'année 2016.

Il présente un excédent de charges de CHF 6.2 millions, soit un déficit moins élevé que le budget de l'année 2015 (CHF 6.8 millions).

I. Préambule

Malgré un climat économique délicat, le budget 2016 de la Ville de Nyon reste l'illustration d'une période relativement favorable pour Nyon et sa région. Malgré un tassement de la croissance attendue en 2016, la progression démographique, ainsi que le dynamisme de l'économie locale et régionale laissent présager d'une période positive pour les finances communales, avec notamment des recettes fiscales qui progressent¹. Celles-ci doivent permettre de financer, entre autres, les nouvelles charges liées aux infrastructures développées ces dernières années.

Néanmoins, Nyon se trouve au cœur d'une période de forts investissements destinés à l'accueil de ses nouveaux habitants, et dont l'impact sur le budget de fonctionnement ne se fera pas encore entièrement sentir en 2016, mais plutôt sur les budgets des années suivantes. De même, les baisses de recettes attendues en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises incitent à rester prudent.

Fort de ce constat, la Municipalité a édicté un cadre budgétaire strict. Ainsi, dans le cadre des enveloppes budgétaires dont elle a la maîtrise (31 – *Biens, services et marchandises* ; 36 – *Aides et subventions*), elle a maintenu les charges au niveau de celles du budget 2015 (budget 2015 + 0%). Concernant les charges salariales (30 – *Autorités et personnel*), seuls les postes supplémentaires acceptés par le Conseil communal ont été portés au budget, ainsi que les annuités statutaires.

En résumé, et conformément à la pratique adoptée ces dernières années, les seuls dépassements d'enveloppes des services qui ont été admis l'ont été en raison de leur caractère « exogène », à savoir une nouvelle dépense ou une augmentation de dépense en lien :

- avec une décision supra-communale : augmentation de la facture sociale, de la facture cantonale pour les transports publics, ou mise en œuvre de nouvelles dispositions légales (taxe sur les micropolluants p. ex.) ;
- avec une décision du Conseil communal. A ce titre, il y a lieu de relever les préavis ayant une incidence directe sur les charges de fonctionnement du budget 2016 de la Commune, et adoptés par le Conseil communal :
 - préavis N° 179 du 6 octobre 2014 concernant le complexe scolaire et sportif de Nyon-Marens. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 19'573'000.- TTC pour la construction d'une extension de 24 salles de classe supplémentaires, la rénovation du bâtiment principal et la mise à niveau d'une salle de gymnastique et du théâtre, soit un montant de CHF 388'000.- porté au budget 2016 ;
 - préavis N° 197 du 15 décembre 2014 concernant la Loi sur les écoles de musique (LEM). Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales, soit un montant de CHF 22'000.- porté au budget 2016 ;
 - préavis N° 198 du 22 décembre 2014, concernant le remplacement du central téléphonique. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 317'400.-, soit un montant de CHF 11'600.- porté au budget 2016 ;

¹ Pour une analyse plus complète de la situation conjoncturelle et des prévisions en terme de fiscalité, se référer au préavis N° 230/2015 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

- préavis N° 212 du 8 avril 2015 concernant le renforcement du soutien de la Ville aux clubs sportifs. Augmentation de CHF 150'000.- pour les années 2015 et suivantes de la subvention destinée aux jeunes de 5 à 20 ans, membres d'un club sportif ;
 - préavis N° 214 du 22 juin 2015 concernant le skate-park de Colovray. Demande d'un crédit de CHF 290'000.- destiné aux travaux de réalisation, soit un montant de CHF 2'500.- porté au budget 2016 ;
 - préavis N° 233 du 20 juillet 2015 « Rendre les transports publics urbains accessibles à tous ». Augmentation de CHF 180'000.- par année pour le subventionnement des carnets de tickets pour les usagers des transports publics.
- avec une décision municipale.

Malgré une gestion stricte des charges maîtrisables, les participations aux charges cantonales (facture sociale, péréquation, facture cantonale des transports), ainsi qu'aux associations intercommunales (Police Nyon Région, SDIS Nyon-Dôle) viennent à nouveau impacter les finances communales, et expliquent une bonne partie de la progression des charges.

Les recettes restent stables, voire augmentent, en particulier pour les revenus liés aux impôts. En effet, la part des recettes due à la fiscalité progresse pour atteindre près de 50% de recettes totales. Si la marge attendue des Services industriels remplit les objectifs fixés par la Municipalité, il deviendra de plus en plus difficile de la maintenir ces prochaines années dans un environnement fortement concurrentiel et réglementé. Ce constat met en lumière la nécessité d'une plus grande autonomie de ce service.

En termes d'investissements, l'année 2016 sera dans la continuité des années précédentes, et verra la concrétisation des projets initiés durant cette législature. Les montants budgétisés au plan des investissements pour 2016 sont conséquents et s'élèvent à CHF 77.7 millions de dépenses pour CHF 12.7 millions de recettes, soit des investissements nets prévus de CHF 64.9 millions. Ces montants, qui pour la majorité ont déjà été accordés par le Conseil communal, permettront de réaliser les infrastructures nécessaires pour faire face à la progression démographique et au respect des lois et des normes.

Ainsi, ce budget est caractérisé par la volonté de la Municipalité de contrôler la progression des charges, tout en menant une politique d'investissements ambitieuse qui doit permettre d'adapter les infrastructures de la ville et d'accompagner l'augmentation de la population.

2. Vue générale du compte de fonctionnement

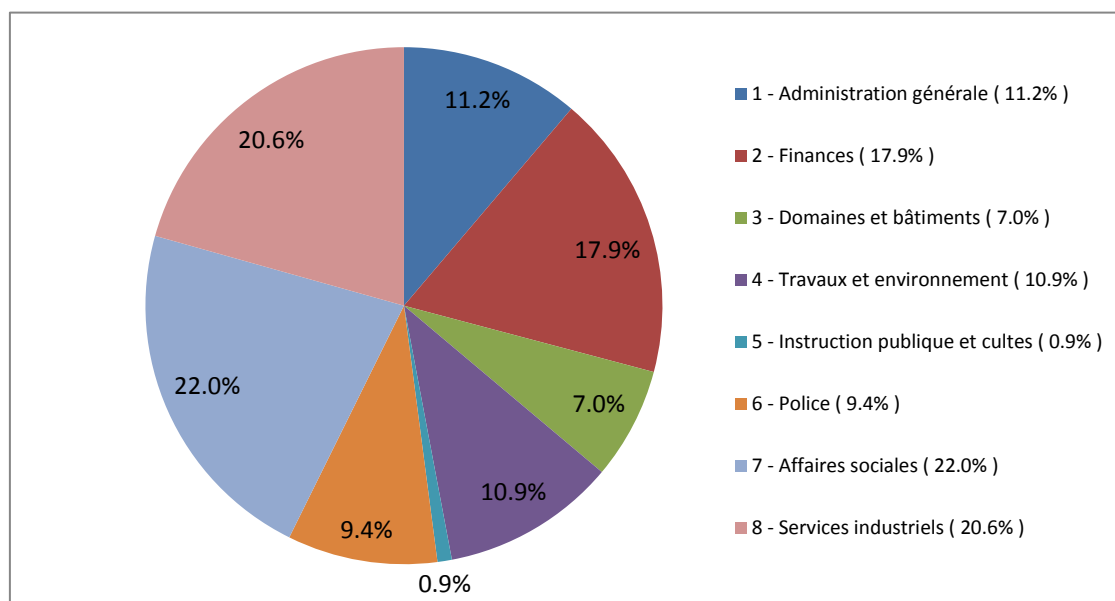
Le budget se solde sur un déficit de CHF 6'246'204.-. La situation par rapport au budget de l'année 2015 et aux comptes de l'exercice 2014 se présente comme suit :

<i>Compte de fonctionnement</i>	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Total des charges	188'525'216	189'798'799	192'889'198
Total des revenus	-182'279'012	-183'017'012	-194'158'956
Excédent de charges	6'246'204	6'781'787	
Excédent de revenus			-1'269'758

Le plan comptable des communes est structuré selon deux dimensions : selon l'activité concernée (la classification administrative) et selon la typologie comptable de la charge ou du produit (classification par nature). Ces tableaux sont présentés, respectivement aux pages 4 à 7 et 8 à 11 de la brochure détaillée sur le budget de l'exercice 2016.

Graphiquement la situation se présente comme suit :

Charges selon la classification administrative

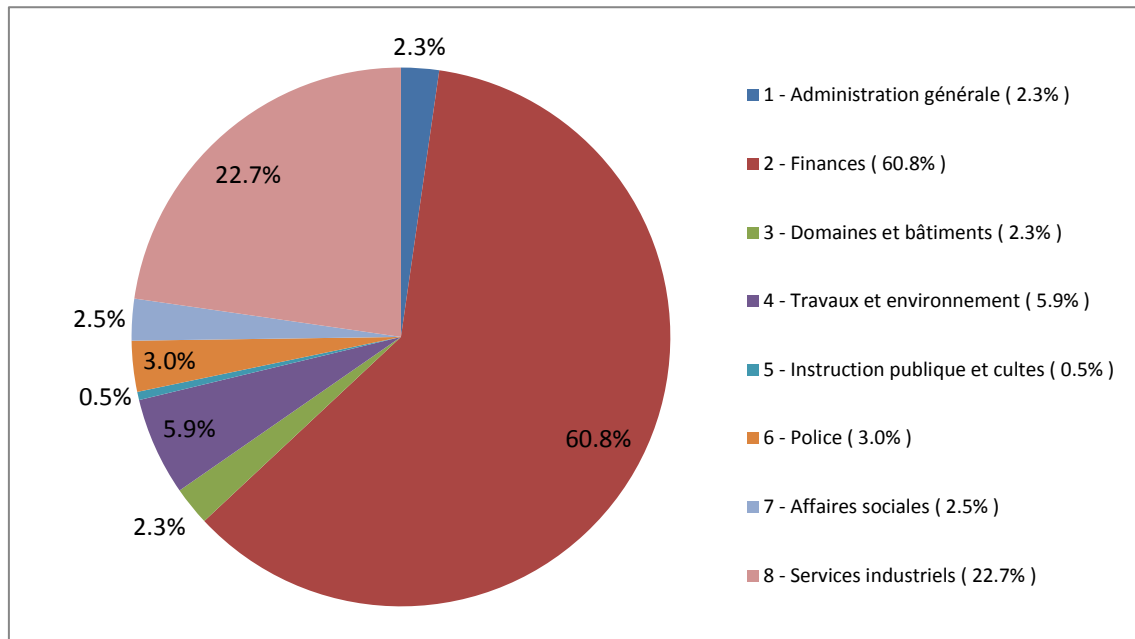


Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- l'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, des services et offices transversaux (Greffes municipal, Communication, Service des ressources et relations humaines, Office de l'énergie et du développement durable, Office des affaires juridiques, Service informatique), mais également le Service de la culture et le Service des sports, manifestations et maintenance ;
- les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement de la Bourse communale, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif (non affectés à un chapitre comptable spécifique), ainsi que la participation au fonds de péréquation intercommunale ;
- le chapitre *Police* comprend également les charges liées à l'Office de la mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile ;
- les dépenses des *Affaires sociales* sont majoritairement composées de la facture sociale, à savoir la péréquation financière « verticale » ou indirecte² entre l'Etat de Vaud et les communes, ainsi que les structures d'accueil des enfants et les prestations sociales communales.

² Terminologie utilisée par la Loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

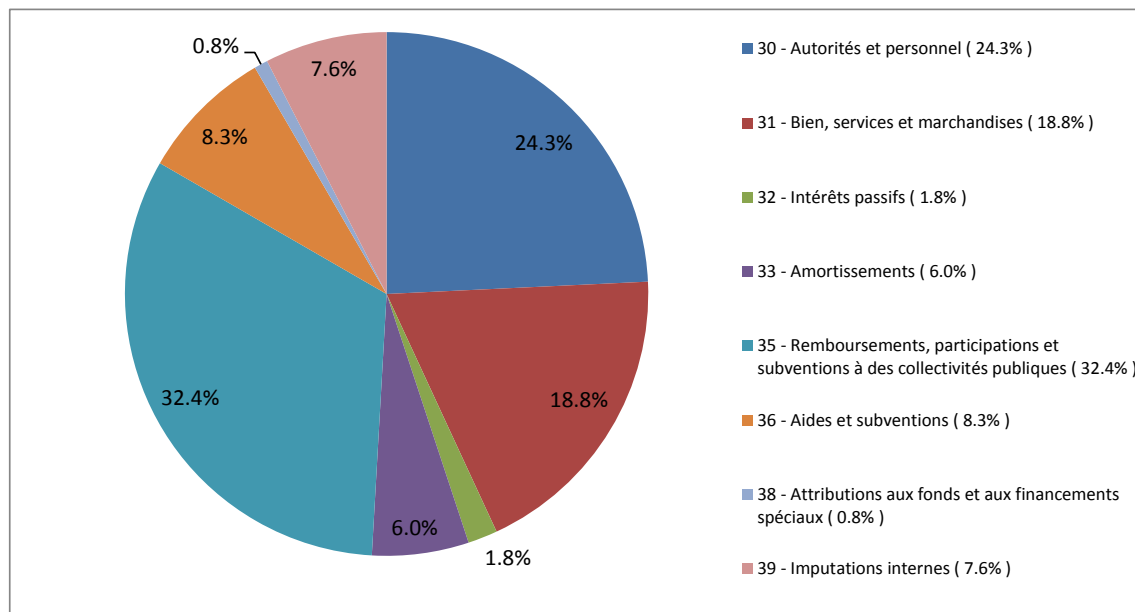
Revenus selon la classification administrative



En ce qui concerne les revenus, le Service des finances et les Services industriels représentent plus de 80 % des revenus.

- le Service des *finances* enregistre les recettes fiscales, les intérêts actifs sur les comptes courants, les dividendes, ainsi que les intérêts passifs refacturés aux services. Cette refacturation s'opère en lien avec une volonté de véricité des coûts. Elle existe principalement pour les unités et/ou divisions financées par une taxe (les comptes dits fermés), ainsi que pour les Services industriels. C'est également dans ce dicastère qu'est comptabilisé le retour de la péréquation horizontale ;
- les *Services industriels (S.I.)* enregistrent, pour leur part, les revenus liés à leurs activités commerciales (ventes d'eau, de gaz et d'électricité).

Charges selon la classification par nature

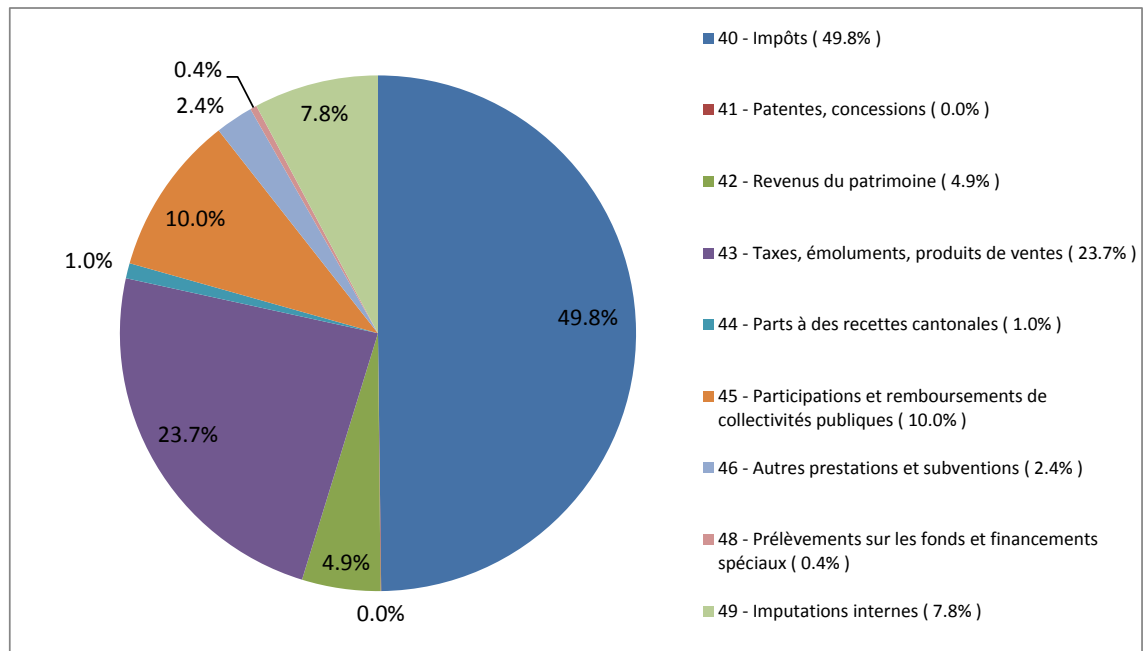


NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- le groupe *Autorités et personnel*, qui regroupe l'ensemble des charges en lien direct avec les collaborateurs, soit notamment les salaires, les charges patronales, les auxiliaires et les frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises*, qui regroupe les dépenses commandées auprès de tiers. Une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels ;
- les *Participations et subventions à des collectivités publiques*, qui contiennent la péréquation intercommunale, la facture sociale, ainsi que des participations à des dépenses du Conseil régional ou du Canton, en matière de transports publics notamment. Depuis 2014, les participations de Nyon aux nouvelles associations intercommunales du Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS) et de la Police Nyon Région (PNR) sont également intégrées à ce groupe.

Revenus selon la classification par nature



Le graphique ci-dessus met en exergue les deux éléments essentiels des revenus, à savoir les *impôts*, ainsi que les *taxes, émoluments et produits des ventes* (S.I. notamment). La part des recettes due aux impôts a tendance à augmenter depuis quelques années, atteignant près de 50% pour 2016.

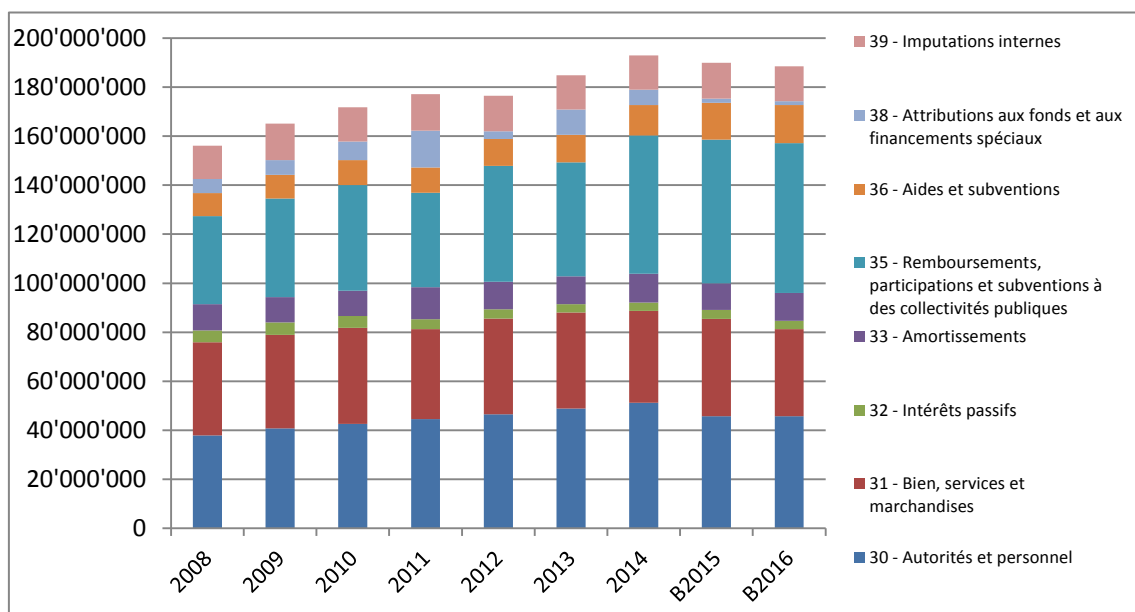
La structuration par nature est retenue dans le chapitre 3 ci-après pour l'analyse détaillée du budget de fonctionnement.

3. Commentaires détaillés sur le budget de fonctionnement

3.1 Charges de fonctionnement par nature

	Budget 2016	var. b2015	var. c2014	Budget 2015	Comptes 2014
CHARGES	188'525'216	-0.7 %	-2.3 %	189'798'800	192'889'198
Autorités et personnel	45'718'390	-0.1 %	-10.7 %	45'750'910	51'172'225
Biens, services, marchandises	35'528'319	-10.4 %	-5.4 %	39'637'010	37'563'342
Intérêts passifs	3'449'100	-4.0 %	2.8 %	3'593'600	3'355'127
Amortissements	11'266'133	3.1 %	-4.4 %	10'922'971	11'787'785
Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	61'125'383	4.3 %	8.3 %	58'630'513	56'426'241
Aides et subventions	15'614'801	4.6 %	25.9 %	14'925'074	12'401'716
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux	1'580'959	-5.3 %	-74.6 %	1'669'026	6'231'814
Imputations internes	14'242'131	-2.9 %	2.1 %	14'669'696	13'950'949

Le graphique suivant présente l'évolution des charges de fonctionnement par nature :



Autorités et personnel

La progression des charges salariales restera maîtrisée en 2016, avec un montant total qui correspond à celui inscrit au budget 2015 (-0.1%).

Les charges salariales en lien avec le personnel fixe (3011) diminuent de CHF 85'000.- par rapport au budget 2015. Ce phénomène s'explique par le transfert à l'Etat de Vaud des bibliothécaires scolaires, jusqu'à présent employés par la Ville de Nyon (- CHF 337'000.-). Une reprise de personnel par TRN a également été opérée (- CHF 215'700.-). Cette diminution de charges salariales est partiellement contrebalancée par la création de nouveaux postes, acceptés par le Conseil communal, ainsi que par des modifications de temps de travail de collaborateurs décidées par la Municipalité. Les annuités statutaires, d'un montant de CHF 495'000.-, impactent également les charges salariales.

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

Un correctif (diminution de charges) de CHF 300'000.- est comptabilisé sous la rubrique 130.3011.03 dédiée aux traitements des collaborateurs (le salaire brut) afin de tenir compte des postes vacants suite à des départs notamment. La non-dépense prévue sur la rubrique 3011 se répercute également sur les charges patronales. Par conséquent, un correctif est également enregistré sur les rubriques 130.3030.04, 130.3040.04 et 130.3050.04 pour respectivement CHF 26'300.-, CHF 57'000.- et CHF 4'300.-.

Les charges salariales du personnel auxiliaire (3012) progressent quant à elles de CHF 155'200.- par rapport au budget 2015, en lien principalement avec l'évolution du nombre d'heures de garde des accueillantes en milieu familial (AMF). Le personnel auxiliaire hors AMF reste quant à lui stable.

A noter que la forte diminution des charges salariales globales constatée entre le budget 2016 et les comptes 2014 (- 5.5 millions) est due à la reprise du personnel de police par l'Association intercommunale Police Nyon Région (PNR).

Biens, services et marchandises

Une diminution marquée de 10.4% est constatée dans l'achat de biens, services et marchandises entre le budget 2016 et le budget 2015, due à la baisse dans les coûts d'achat de gaz et d'électricité par les Services industriels (-4.9 millions par rapport au budget 2015). Ce phénomène s'explique par la bonne stratégie d'approvisionnement énergétique mise en place par les Services industriels, cumulée à une baisse des tarifs énergétiques.

En dehors de l'achat d'eau, d'électricité et de combustible, les autres charges comptabilisées au chapitre 31 progressent de CHF 854'306.- (+4.8%). Cette progression s'explique principalement par des éléments exogènes, tels que la nouvelle taxe sur les micropolluants³ (+ CHF 210'000.-), ou les nouvelles charges (énergie, entretien, taxes) liées à l'exploitation des nouveaux bâtiments de la Ville, tels que la déchèterie, le centre d'exploitation des routes et de voirie (CERV) ou l'extension du collège de Marens. Diverses dépenses exceptionnelles en lien avec la fin de la législature viennent également augmenter l'enveloppe globale du chapitre 31 (élections, publications officielles, bilan de la législature).

Intérêts passifs

La période très favorable pour la Commune en termes de taux d'intérêts, permet de contenir la charge des intérêts passifs budgétisés pour 2016. Une diminution de CHF 144'500.- est attendue par rapport au budget 2015. Ce phénomène s'explique par une baisse du taux moyen de la dette (renouvellement des lignes de crédit à des taux plus faibles) partiellement compensée par une hausse de l'endettement, conséquence de la volonté municipale affirmée en matière d'investissement.

Selon les prévisions, et malgré une légère reprise attendue, les taux devraient rester bas pour 2016. Les années qui suivront sont plus difficiles à appréhender. Face à cette situation, la Municipalité maintient sa politique visant à répartir les échéances de remboursements dans le temps, ceci afin de permettre une sensibilité moins élevée en cas d'augmentation marquée des taux d'intérêts.

Ainsi, il est anticipé un taux moyen de la dette s'élevant à 1.46% pour le budget 2016 contre 1.74% pour le budget 2015.

Par ailleurs il convient de mener une réflexion sur l'opportunité, lors des prochains renouvellements d'emprunts, de contracter des dettes à plus long terme afin de réduire le risque d'une hausse de taux d'intérêts, mais avec une charge financière plus importante.

³ Une taxe sur les micropolluants a été instaurée par la Confédération afin d'alimenter un fonds qui permettra d'adapter les stations d'épuration (STEP) dans la lutte contre les micropolluants présents dans les eaux. Cette taxe est répercutée sur le montant de la taxe annuelle d'épuration des eaux.

Amortissements

Les amortissements se calculent en fonction de la durée de vie des biens. Cette dernière est par ailleurs précisée lors de chaque préavis déposé au Conseil communal. La variation des amortissements dépend donc des préavis nouvellement bouclés et de ceux entièrement amortis. La progression des amortissements entre le budget 2015 et le budget 2016 (+ CHF 343'162.-) s'explique par les nouveaux préavis bouclés à la fin de l'année et qui vont déclencher des amortissements supplémentaires, ainsi que ceux dont il est prévu qu'ils soient bouclés en 2015.

Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Cette rubrique est composée, pour l'essentiel, de nos participations aux charges de la péréquation ainsi qu'aux associations intercommunales liées aux activités de la Police et du SDIS, charges sur lesquelles la Municipalité ne peut avoir que peu d'influence. Une progression marquée des charges est attendue pour l'ensemble des composantes de ce chapitre.

Concernant les charges liées à la péréquation, les chiffres portés au budget de l'exercice 2016 se fondent sur les éléments communiqués par l'Etat de Vaud à fin septembre 2015. Le solde net de la péréquation augmente de CHF 1'141'229.- entre les deux années précitées, comme le présente le tableau ci-après :

N° compte	Désignation	Budget 2016	Budget 2015	Ecart
224.3520.00	Péréquation directe, charges	22'418'794	21'369'341	1'049'453
224.4520.00	Péréquation directe, revenus	-14'613'600	-13'966'340	-647'260
720.3515.xx	Péréquation indirecte, charges	25'992'966	25'253'930	739'036
	Total	33'798'160	32'656'931	1'141'229

Les différents éléments de la péréquation sont les suivants :

- la péréquation intercommunale « horizontale » ou directe, qui correspond à un fonds de solidarité entre les différentes Communes du canton. Elle est alimentée en fonction de la capacité contributive des Communes. Le montant pour la Ville de Nyon s'élève à CHF 22'418'794.-, soit une augmentation de 4.9 % par rapport au budget 2015 (CHF 21'369'341.-). En contrepartie, ce fonds indemnise les Communes en fonction du nombre d'habitants, voire des dépenses spécifiques (forêts et routes notamment). Le produit est enregistré sous la rubrique 45 « Participations et remboursements de collectivités publiques ». Le montant s'élève pour la Ville de Nyon à CHF 14'613'000.- au budget 2016. Au final, la progression nette de la péréquation directe entre 2016 et 2015 s'élève à plus de CHF 400'000.- ;
- la péréquation « verticale », ou indirecte, dans laquelle les Communes participent aux dépenses sociales du Canton (la facture sociale au sens strict). La finalité est de répartir certaines dépenses sociales entre le Canton et les Communes. L'attribution des charges entre les différentes Communes s'effectue également en fonction de leur capacité contributive. Le montant à la charge de la Ville de Nyon est de CHF 25'992'966.- en 2016 contre CHF 25'253'930.- en 2015, soit une augmentation de CHF 739'036.- (+ 2.9 %). La progression est de CHF 1'910'948.- entre le budget 2016 et les comptes 2014, soit une augmentation de 7.9% ;

Précisons encore que les montants portés pour la Ville de Nyon au budget 2016 le sont sur la base des acomptes communiqués par le Canton, eux-mêmes calculés en fonction des données de l'exercice 2014. Le décompte final sera quant à lui émis l'année suivante (en 2017 pour 2016) et sera basé sur les données effectives de l'année 2016.

Le solde de ce chapitre comptable est principalement constitué par :

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

- la participation de la Ville de Nyon aux associations intercommunales de la PNR et du SDIS Nyon-Dôle. Les montants de respectivement CHF 7'585'577.- (PNR) et de CHF 942'180.- (SDIS) ont été portés au budget 2016 pour la couverture des frais de fonctionnement des deux associations. A noter que les participations de la Ville à ces deux associations augmentent de manière marquée entre 2016 et 2015, soit + CHF 484'277.- (+ 6.8 %) pour la PNR, et + CHF 68'180.- (+ 7.8%) pour le SDIS ;
- diverses contributions en matière de traitement des déchets (CHF 1'524'500.-) ;
- participation à la réforme de la Police (CHF 1'630'881.-). Pour mémoire une rétrocession de deux points d'impôts a été opérée par le Canton en 2012 dans le cadre de la réforme policière ;
- contribution à l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC) (CHF 346'885.-).

A noter encore que suite au transfert des bibliothécaires scolaires au Canton, et à la diminution de la charge salariale pour Nyon, la participation que la Ville verse au Canton dans ce cadre progresse de CHF 106'600.-.

Aides et subventions

L'ensemble des aides et subventions accordées par la Ville progresse de près de CHF 690'000.- (+ 4.6%) entre les budgets 2015 et 2016.

Les principales augmentations sont liées aux nouvelles subventions proposées par la Municipalité et acceptées par le Conseil communal concernant le soutien aux jeunes membres des sociétés sportives, ainsi qu'à l'achat de tickets de bus.

La participation de Nyon à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) progresse également de CHF 152'000.-, de même que sa participation à la facture cantonale des transports publics, qui augmente d'environ CHF 375'000.-. Ces deux postes budgétaires sont des éléments sur lesquels la Municipalité n'a que peu de pouvoir.

Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

Elles sont dictées par des exigences légales. En effet, le produit des taxes ne peut pas servir à financer le « ménage courant ». Par conséquent, lorsque les charges financées par une taxe sont inférieures à cette dernière, une attribution à un fonds est enregistrée dans le but d'une utilisation future de ces montants. Une attribution au fonds de réserve « Egouts et épuration » d'un montant de CHF 651'680.- a été prévue dans le cadre du budget 2016, afin de compenser les recettes exceptionnelles attendues en 2016 dans le chapitre comptable 460, en lien avec les taxes de raccordement du quartier de Marens-Couchant.

Imputations internes

L'objectif poursuivi est la transparence et la véracité des coûts. Par exemple, les coûts des services transversaux sont imputés aux Services industriels selon des clés de répartition définies dans une directive. Des imputations internes sont également pratiquées entre différents services ou à l'intérieur d'un service, par exemple entre une division administrative et les divisions « métiers ».

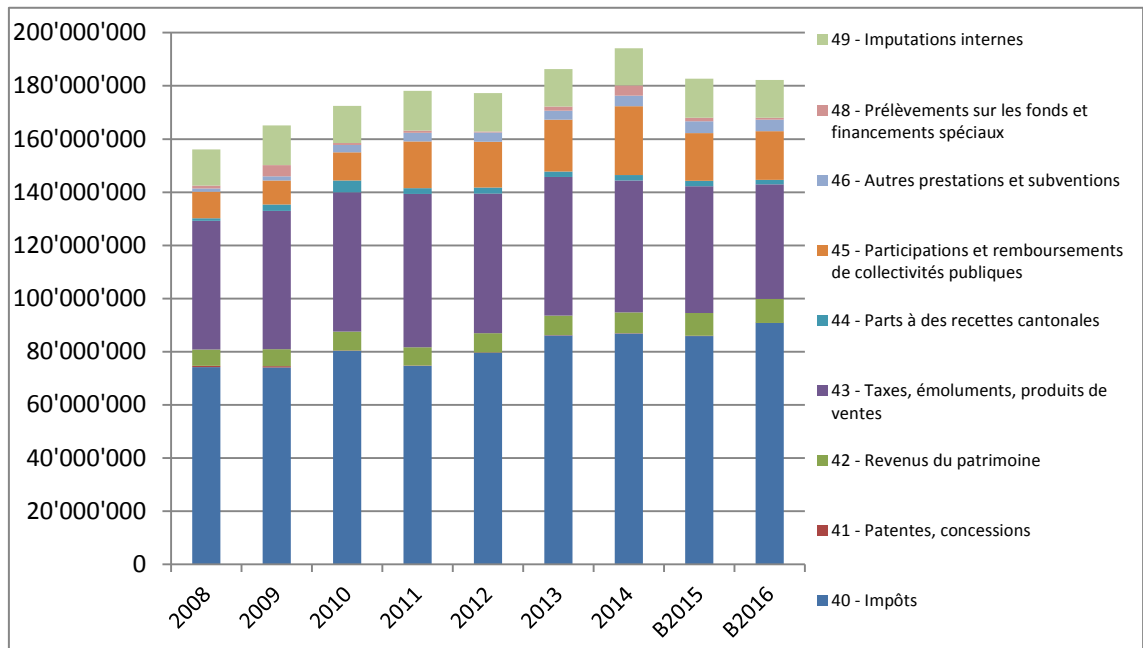
Dans le cadre du budget 2016, un travail de simplification de ces imputations internes a été réalisé. Ainsi, l'ensemble des imputations internes des Espaces verts qui étaient inscrites en charges dans les comptes des différents sites de la ville ont été supprimées. Seules ont été conservées celles qui sont déterminantes dans la refacturation de frais à des tiers (centre sportif de Colovray en particulier).

Ainsi, les imputations internes sont en diminution de CHF 427'565.- par rapport au budget 2015.

3.2 Revenus de fonctionnement par nature

	Budget 2016	var. b2015	var. c2014	Budget 2015	Comptes 2014
REVENUS	182'279'012	-0.4 %	-6.1 %	183'017'012	194'158'956
Impôts	90'774'000	5.6 %	4.5 %	85'920'000	86'876'565
Patentes, concessions	74'000	-10.4 %	16.9 %	82'600	63'295
Revenus du patrimoine	8'959'060	3.7 %	14.3 %	8'636'937	7'836'182
Taxes, émoluments, produits des ventes	43'146'388	-9.9 %	-13.0 %	47'892'154	49'591'020
Parts à des recettes cantonales	1'736'000	-13.2 %	-19.0 %	2'000'000	2'143'652
Participations et remboursements de collectivités publiques	18'279'318	1.6 %	-29.4 %	17'995'706	25'878'252
Autres prestations et subventions	4'315'808	-2.4 %	8.8 %	4'421'619	3'965'156
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	752'307	-46.2 %	-80.5 %	1'398'300	3'853'885
Imputations internes	14'242'131	-2.9 %	2.1 %	14'669'696	13'950'949

Le graphique suivant présente l'évolution des revenus de fonctionnement par nature :



Impôts

Lors de l'élaboration du budget 2016, les recettes fiscales ont été estimées en fonction des comptes 2014, de la situation des revenus à fin août 2015 et de la conjoncture:

- Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques : Des recettes supplémentaires ont été budgétisées en fonction de l'augmentation attendue du nombre d'habitants (+CHF 2'529'000.- par rapport au budget 2015, +4%) ;
- Impôt sur le bénéfice net des personnes morales : Malgré l'incertitude de la conjoncture économique 2016, le budget est revu à la hausse pour atteindre le niveau estimé des comptes 2015, soit CHF 14'000'000.- (CHF 13'600'000.- de revenus à fin août 2015) ;
- Impôt foncier : Le budget 2016 prévoit des recettes à hauteur des comptes 2014 (CHF 5'500'000) ;

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

- Droit de mutation / Impôt sur gains immobiliers : Pour tenir compte du ralentissement du marché immobilier, le budget 2016 intègre une baisse de 15% sur le droit de mutation et 13% de l'impôt sur les gains immobiliers par rapport au budget 2015.

Pour mémoire, le total des recettes fiscales au budget 2015 et aux comptes 2014 s'est élevé respectivement à CHF 88'557'300.- et CHF 89'181'351.-. Par conséquent, le budget 2016, qui totalise CHF 92'984'000.- d'impôts, représente une progression de 4.9% par rapport au budget 2015 et 4.3% par rapport aux comptes 2014.

Revenus du patrimoine

Ils sont composés de locations immobilières, des recettes des parkings, de dividendes sur nos participations et de redevances de droits de superficie.

La légère progression de CHF 322'123.- des recettes de ce chapitre est due principalement aux nouvelles politiques tarifaires mises en place par la Municipalité concernant le stationnement des véhicules (parkings relais, macarons, etc.).

Taxes, émoluments et produits des ventes

Ce chapitre enregistre les différents émoluments perçus par l'administration, les taxes prélevées pour financer certaines politiques publiques (gestion des déchets, assainissement des eaux), le raccordement des nouvelles constructions aux réseaux, la vente d'eau et d'énergie par les Services industriels, et les prestations assurées par la Ville et refacturées à des tiers.

Le montant porté au budget 2016 est en diminution de CHF 4.7 millions par rapport à celui de 2015. Les principales raisons qui expliquent cette variation sont les suivantes :

- baisse des recettes des Services industriels de plus de CHF 4.7 millions, en lien avec une baisse marquée des tarifs prévue en 2016. Il convient néanmoins de relever que la marge bénéficiaire attendue des Services industriels progresse légèrement par rapport au budget 2015 ;
- des recettes exceptionnelles liées au raccordement du futur quartier de Marens-Couchant sont attendues en 2016 (+ CHF 690'000.-) ;
- une baisse des recettes dues pour les prestations assurées par les SI à TRN est également prévue à la suite du nouveau contrat de prestations liant les deux entités (- CHF 685'000.-). A noter que ce nouveau contrat de prestation entraîne également une diminution des charges pour la Ville de Nyon.

Participations et remboursements de collectivités publiques

Cette rubrique enregistre l'ensemble des subventions cantonales et fédérales perçues par la Commune, ainsi que la refacturation des charges aux associations intercommunales et le retour de la péréquation horizontale. La progression de près de CHF 285'000.- est due en grande partie à l'augmentation des recettes de la péréquation, en lien avec la progression démographique, comme expliqué plus bas. Cette progression est partiellement pondérée par la perte des subventions cantonales consécutive à la reprise des bibliothécaires scolaires par le Canton.

Pour rappel, la forte diminution constatée entre le budget 2016 et les comptes 2014 est due à la reprise du personnel par la Police Nyon Région, en 2015. Cela a pour effet de mettre fin à la refacturation des charges salariales des collaborateurs de la PNR, qui étaient comptabilisées dans ce chapitre.

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

Le principal revenu est enregistré sous la rubrique 224.4520.00 et s'élève à CHF 14'613'600.- (contre CHF 13'966'340.- au budget 2015). Il s'agit de la « couche population » calculée en fonction du nombre d'habitants, soit :

CHF par hab.	Seuil min	Seuil maxi	Montant
100	0	1'000	100'000
350	1'000	3'000	700'000
500	3'000	5'000	1'000'000
600	5'000	9'000	2'400'000
850	9'000	12'000	2'550'000
1'000	12'000	15'000	3'000'000
1'050	15'000	19'632 ⁴	4'863'600
TOTAL			14'613'600

La recette par habitant augmente avec la population totale de la collectivité. Cette situation découle de la volonté du législateur d'indemniser les villes-centres⁵, pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus grand que les seuls habitants de la ville).

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Ils s'identifient aux cinq prélèvements suivants :

- sur le fonds créé au bouclage des comptes 2014 afin de mettre en réserve l'excédent de revenu du compte 452 des déchets urbains. Un prélèvement de CHF 91'650.- est donc inscrit au budget 2016, afin de couvrir l'insuffisance de recettes budgétisée ;
- sur le fonds de réserve du Service du feu de CHF 235'000.- qui permet de financer en partie la participation de Nyon à l'Association intercommunale du SDIS Nyon-Dôle. Les réserves disponibles sur ce fonds ne permettront de couvrir qu'une partie du chapitre 650. Au 31 décembre 2016, il sera à 0 ;
- sur le fonds de la Protection civile afin de financer partiellement notre participation aux frais de l'ORPC, soit CHF 351'310.-. Les réserves disponibles sur ce fonds ne permettront de couvrir qu'une partie du chapitre 660. Au 31 décembre 2016, il sera à 0 ;
- sur le fonds de réserve d'exploitation du réseau électrique pour un montant de CHF 177'044.-, afin d'équilibrer les comptes du chapitre 821 ;
- sur le fonds « Eclairage public » à hauteur de CHF 37'300.- afin d'équilibrer les comptes du chapitre comptable 823.

soit un total de CHF 752'307.- au budget 2016. Ainsi, l'épuisement des fonds de réserve du Service du feu et de la Protection civile viennent impacter de manière conséquente la baisse de recettes au budget 2016.

Imputations internes

Elles sont le pendant des imputations internes comptabilisées en charges. Elles ont, dès lors, été commentées dans le chapitre relatif à ces dernières.

⁴ Population résidente permanente au 31.12.2014 – Statistiques Vaud

⁵ La LPIC précise qu'un des buts poursuivis est de « compenser les charges particulières des villes-centres », cf. art. 1 al. 2 lt e.

4. Budget d'investissement

Les investissements prévus dans le cadre du budget 2016 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes. Ils viennent concrétiser le programme de législature de la Municipalité et seront consentis afin de développer les infrastructures de la ville et accompagner la progression de la population.

A la suite d'une démarche enclenchée depuis quelques années déjà, l'effort d'investissement sera à nouveau marqué en 2016, avec plus de CHF 64.9 millions de dépenses d'investissements nettes. Ces investissements budgétisés permettront d'adapter les infrastructures scolaires et parascolaires de la ville, renforcer l'approvisionnement en eau avec le nouveau réservoir de la Vuarpillière ou encore développer les infrastructures culturelles ou touristiques.

Néanmoins, et à la différence des années précédentes, la grande majorité des dépenses prévues au plan des investissements sont dues à des crédits déjà accordés par le Conseil communal. Ce sont donc des projets aboutis, qui sont sur le point d'être enclenchés, voire qui le sont déjà pour certains. Ainsi, il est peu probable que l'on constate à nouveau de gros écarts entre les dépenses budgétisées et celles qui seront effectivement réalisées. La phase de réalisations des projets conséquents a réellement commencé.

La Municipalité a fait le choix de ne pas ajouter de nouveaux projets majeurs dans son programme des investissements (préavis ni déposés, ni votés). A nouveau cette année, elle a mobilisé sa méthodologie de priorisation des investissements qui avait été élaborée dans le cadre du budget 2015. Certaines améliorations ont été apportées à cette méthodologie afin de mieux prendre en compte les risques physiques liés à des projets, l'avancement des projets, ainsi que le risque de perdre des subventions limitées dans le temps. La troisième partie du plan des investissements est donc le résultat de cette méthodologie mise à jour.

Dépenses nettes d'investissement

Ainsi, les dépenses d'investissement suivantes sont prévues pour l'année 2016 :

<i>Compte des investissements</i>	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Total des charges	77'702'000	49'926'000	33'482'074
Total des revenus	12'742'000	2'729'000	3'932'287
Dépenses nettes d'investissement	64'960'000	47'719'000	17'281'367

Le montant des dépenses d'investissement budgétisé pour l'année 2016 est supérieur à celui qui était budgétisé pour 2015. Les dépenses plus significatives (supérieures ou égales à CHF 1 million) sont mentionnées ci-après. Les montants correspondent aux dépenses brutes pour la part prévue en 2016 uniquement, et non pour l'ensemble du projet ou du préavis.

Dépenses liées à des préavis votés ou déposés

- Travaux de restauration du temple de Nyon pour CHF 2 millions (préavis N° 85/2012)
- Réalisation du centre d'exploitation des routes et voirie (CERV) et de la déchèterie à l'Asse pour CHF 4.7 millions (préavis N° 115/2013)
- Travaux d'agrandissement du complexe scolaire de Marens pour CHF 6.5 millions (préavis N° 179/2015)
- Construction du complexe scolaire et sportif du Reposoir pour CHF 20 millions (préavis N° 213/2015)
- Travaux de rénovation de l'immeuble de Bel-Automne en vue de l'installation d'une auberge de jeunesse pour CHF 1.5 million (préavis N° 222/2015)
- Travaux d'agrandissement du complexe scolaire du Couchant pour CHF 6 millions (préavis N° 221/2015)
- Reconstruction du Réservoir à la Vuarpillière pour CHF 5 millions (préavis N° 215/2015)

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

- Aménagement du parc du Reposoir pour CHF 1 million (préavis N° 224/2015)
- Réalisation d'une deuxième salle de spectacle à l'Usine à Gaz pour CHF 4.6 millions (préavis N° 229/2015)

Dépenses prévues au programme d'investissement

- Transformation de la maison Gubler en UAPE pour CHF 1.6 millions
- Assainissement de la décharge de Molard-Parelliet pour CHF 9 millions
- Crédits d'extensions des Services industriels pour CHF 4.9 millions.

Autofinancement

La marge d'autofinancement devrait être la suivante :

En milliers de francs	Budget 2016	Budget 2015	Comptes 2014
Résultat de l'exercice	-6'246	-6'782	1'270
Attributions aux fonds de réserve	1'581	1'669	6'232
Prélèvement sur fonds de réserve	-752	-1'398	-3'854
Amortissements	11'266	10'923	11'788
Marge d'autofinancement	5'849	4'412	15'435

Même si l'on peut s'attendre à ne pas dépenser l'entier des montants prévus au plan des investissements pour 2016, la marge d'autofinancement budgétisée sera dans tous les cas trop faible pour financer la totalité des dépenses d'investissement. Il sera donc nécessaire de faire appel à l'emprunt, et donc d'augmenter le niveau d'endettement de la Commune.

Crédits pour l'entretien constructif

Cette année, des crédits pour l'entretien constructif des réseaux routiers, d'assainissement des eaux, ainsi que des rives du lac sont demandés dans le cadre du préavis sur le budget. Ils sont décrits ci-après :

Protection des rives du lac

Les murs et enrochements des rives du Léman ont une fonction de soutien, de protection contre l'érosion et évitent les instabilités de terrain. Néanmoins, sous l'action érosive des vagues, du gel / dégel et du vent, ces ouvrages s'abîment, voire s'affaissent.

Il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection réguliers sur ces ouvrages de lutte contre l'érosion qui présentent des faiblesses importantes. Les années bissextiles sont mises à profit, afin de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions, soit lorsque le niveau du lac est au plus bas.

Dans ce but, un crédit de CHF 150'000.- TTC est demandé pour l'entretien des rives du lac en 2016.

Réseau routier

Suite à une analyse de l'état de dégradation du réseau routier communal, trois tronçons demandent un entretien constructif. Les voiries sont les suivantes :

- **Route de Saint-Cergue** / CHF 120'000.- HT ($L = 180.0 \text{ m}$; $Surface = 1'350.0 \text{ m}^2$)
Tronçon situé entre le giratoire Eules / St-Cergue et le carrefour St-Cergue / Plantaz.
La chaussée présente plusieurs types de dégradation tels que de l'orniérage, nids de poule et perte des granulats en surface. Il est proposé de mettre en place un nouveau revêtement de surface et de prévoir des réparations ponctuelles plus conséquentes au droit des surfaces les plus endommagées.
- **Route d'Oulteret** / CHF 330'000.- HT ($L = 390.0 \text{ m}$; $Surface = 3'450.0 \text{ m}^2$)
Tronçon situé entre le carrefour Plantaz / Oulteret et le giratoire GlaxoSmithKline (ex-Novartis).

NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

La chaussée présente plusieurs types de dégradation tels que de l'orniérage, faiençage et perte des granulats en surface. Il est proposé de mettre en place un nouveau revêtement de surface et de prévoir des réparations ponctuelles plus conséquentes au droit des surfaces les plus abîmées.

- **Chemin de la Fontaine** / CHF 260'000.- HT ($L = 130.0\text{ m}$; $Surface = 1'050.0\text{ m}^2$)
Tronçon situé entre le giratoire Gravette et l'entrée au centre commercial des "Portes de Nyon". La chaussée présente des fissures et perte des granulats en surface. Le renouvellement de la superstructure est proposé.

Ainsi, un crédit total de CHF 710'000.- HT est demandé pour l'entretien constructif du réseau routier en 2016.

Assainissement – Réseau d'assainissement des eaux urbaines

Deux tronçons méritent un entretien constructif l'an prochain, soit :

- **Rue Neuve** – collecteur d'eaux usées / CHF 40'000.- HT
Il s'agit d'un ancien collecteur d'eaux usées en mauvais état qui présente des affaissements ponctuels et des fissures. Il est proposé de le chemiser sur une longueur de 40 m.
- **Route de Divonne** – collecteur d'eaux usées / CHF 160'000.- HT. Il s'agit d'un collecteur particulièrement fissuré, qui n'est plus étanche. Il est proposé de le chemiser sur 750 m.

Ainsi, un crédit total de CHF 200'000.- HT est demandé pour l'entretien constructif du réseau d'assainissement des eaux pour l'année 2016.

Crédits d'extensions des Services industriels

Les crédits d'extensions prévus par les Services industriels sont sollicités en même temps que la présentation du budget. Il s'agit d'investissements récurrents qui font l'objet de demandes pour la part des travaux effectués chaque année.

Comme les années précédentes, la Municipalité propose au Conseil communal d'accorder les crédits d'extensions. Ils se montent à CHF 4'900'000.-. Après déduction des recettes de CHF 830'000.-, l'investissement net sera de CHF 4'070'000.-. Comme l'année passée, les crédits accordés les années précédentes, mais qui n'ont pas été réalisés, sont à nouveau demandés dans le cadre de préavis. La liste des crédits d'extensions prévus pour 2016 sont présentés en annexe de la brochure du budget à la page 86.

Crédits d'extensions en CHF	Eau	Gaz	Electricité	Eclairage public	Total
Dépenses d'investissement	1'432'000	1'008'000	2'158'800	301'200	4'900'000
Recettes d'investissement	-480'000	-50'000	-300'000	-0	-830'000
Dépenses nettes d'invest.	952'000	958'000	1'858'800	301'200	4'070'000

5. Conclusion

Par sa position géographique avantageuse et sa qualité de vie, la ville de Nyon attire toujours plus d'habitants. Afin de rester attractive au niveau économique, social et écologique, la ville doit s'adapter constamment pour répondre à sa croissance et aux besoins de la population. La Municipalité souhaite maintenir un plan de développement ambitieux qui a et aura un impact important sur le budget de fonctionnement et d'investissement. La Municipalité est consciente que pour ces prochaines années des revenus supplémentaires et diversifiés seront nécessaires pour revenir à un budget équilibré.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 238 concernant le budget 2016,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire de la Ville de Nyon pour l'année 2016 dont les totaux se présentent comme suit :

Charges :	CHF	188'525'216.-
Revenus :	CHF	182'279'012.-
Excédent de charges	CHF	6'246'204.-

2. d'accorder à la Municipalité les montants relatifs aux extensions des Services industriels pour l'année 2016, soit :

Service des eaux	CHF	1'432'000.-
Service de l'électricité et de l'éclairage public	CHF	2'460'000.-
Service du gaz	CHF	1'008'000.-
Total des extensions	CHF	4'900'000.-

Les participations des tiers et subventions viendront en déduction de ce montant.

Ces montants seront portés en augmentation du capital de dotation des Services industriels et amortissables selon les règlements en usage pour chacun des secteurs concernés ;

3. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'entretien constructif 2016 des rives du lac. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 710'000.- HT pour l'entretien constructif 2016 du réseau routier. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
5. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 200'000.- HT pour l'entretien constructif 2016 du réseau d'assainissement des eaux. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.12 – *STEP et collecteurs d'égouts*, dépense amortissable en 30 ans ;
6. de prendre acte du plan d'investissements 2016-2019.

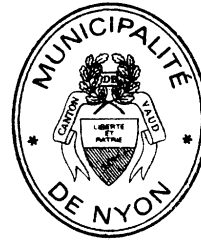
NYON · PRÉAVIS N° 238 AU CONSEIL COMMUNAL

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 octobre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

Brochure des budgets détaillés et de leurs annexes

1^{ère} séance de la commission

Municipaux délégués	Municipalité in corpore
Date	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN